

Annick GREMY

Mairie de GRIEGES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AIN
Mairie de GRIEGES



Envoyé en préfecture le 17/06/2022

Reçu en préfecture le 17/06/2022

Affiché le 17 JUIN 2022

ID : 001-210101796-20220614-202233-DE

Convocation du Conseil Municipal le : 3 juin 2022
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19
" " en exercice : 19
" " qui ont pris part à la délibération : 16

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 14 JUIN 2022
2022 / 33**

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GARREAU Elisabeth, Mme GREMY Annick, M. LAMPS Arnaud, M. BOUQUET Frédéric, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, Mme MERLE Fabienne, M. PACCLOUD Christian, M. DURAND Paul

Excusés : Mme HULEUX Cindy, Mme PALLOT Irène, M. MANIGAND Hervé,
Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Contractualisation emprunt de 70 000 euros pour l'acquisition de terrains

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Madame le Maire concernant l'opportunité de contracter un prêt pour financer l'acquisition de terrains dans le cadre de l'extension de la réserve foncière communale,

Après avoir pris connaissance de la proposition transmise par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Mme le Maire à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes un emprunt de 70 000 € ;
- **ACCEPTE** les caractéristiques suivantes de l'emprunt :

OBJET : acquisition de terrains dans le cadre de l'extension de la réserve foncière communale ;

MONTANT : 70 000 € ;

DURÉE : 3 ans ;

TAUX D'INTÉRÊT : FIXE à 1.74 % ;

TYPE D'AMORTISSEMENT : progressif avec échéances constantes ;

PÉRIODICITÉ : trimestrielle ;

COMMISSION D'ENGAGEMENT : 0.10 % du capital emprunté avec un plancher à 200 € ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GREMY